

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU 12 DÉCEMBRE 2023**

MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Représentants des Habitants :

Madame CHEVRIER Suzanne.

Madame GUILLOU Jocelyne.

Madame GOUSSET Annick.

Représentant des Familles :

Monsieur BOISSAYE Daniel, Vice-Président du Conseil de la Vie Sociale.

Madame LOINTIER-GOLD Françoise.

Représentante des Représentants Légaux :

Madame ROILAND Brigitte.

Représentant du personnel Syndicat SUD Santé Sociaux :

Madame GOMEZ Muriel.

Représentant du Conseil d'Administration :

Monsieur CRAVENAUD Michel, Conseiller Municipal.

Représentante des bénévoles accompagnant les personnes accueillies :

Madame TORNÉ Liliane, Association VMEH.

Le médecin coordonnateur :

Docteur SCHMITT Frédéric.

Représentante des membres de l'équipe médico-soignante :

Madame GIRAULT Louise, Cadre Supérieur de Santé Paramédical.

MEMBRES INVITÉS PRÉSENTS :

Monsieur ESSALHI, Directeur ; Madame PIRO-MAHÉ, Directeur Adjoint ; Madame DEIBER, Responsable des Finances ; Madame DESMARES, Assistante de Direction ; Madame CADIEU, Animatrice ; Madame GOMEZ, Animatrice (ff) ; Madame JARNOUX, Ergothérapeute ; Monsieur LHOMME, Responsable du service Restauration ; Madame BUIRE, Psychologue ; Monsieur FANDO Guy, Conseiller Municipal.

MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Madame DUBOIS, Présidente du Conseil de la Vie Sociale, donne pouvoir à Madame GUILLOU, Représentante des Habitants.

MEMBRES EXCUSÉS : Monsieur GIRAULT, Représentant des Habitants ; Madame ORIA, Représentante des Habitants.

HABITANTS, FAMILLES ET PROCHES PRÉSENTS : cf. feuille d'émargement jointe au présent procès-verbal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DESMARES, Assistante de Direction.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 17 octobre 2023
- 2) Questions des familles et/ou des membres du Conseil de la Vie Sociale
- 3) Le Référent Institutionnel au sein de la Résidence DEBROU :
 - Liste des Référents Institutionnels réactualisée en date du 24 novembre 2023

- 4) Projets d'Accompagnement Personnalisé :
 - Tableau de suivi des habitants disposant d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
- 5) Axes de travail prioritaires et projets des services Animation – Restauration/Diététique – Psychologie – Ergothérapie
- 6) Bilan de la campagne de vaccination antigrippale 2023 et situation sanitaire
- 7) Décision Modificative EPRD 2023 N°1
- 8) Partenariat entre la Résidence DEBROU et le CCAS de la Ville de Joué-Lès-Tours
- 9) Dons 2023 à l'attention de la Résidence DEBROU
- 10) 2024 : Adhésion de la Résidence DEBROU au futur Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS) d'Indre-et-Loire
- 11) Direction par Intérim de Monsieur Le Directeur de l'EHPAD Notre-Dame des Eaux à LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE et de l'EHPAD Jeanne Ruzé à SEMBLANCAY, à compter du 1er janvier 2024
- 12) Présentation des menus de fêtes

La séance est ouverte à 14H45.

En l'absence de Madame La Présidente, Monsieur Le Vice-Président assure la Présidence de la séance du Conseil de la Vie Sociale de ce jour, mardi 12 décembre 2023.

Monsieur Le Vice-Président et Monsieur Le Directeur accueillent avec plaisir les habitants, les familles et proches présents au sein du public de ce Conseil de la Vie Sociale et les remercient pour leur présence. Ils souhaitent également la bienvenue au public qui assiste à la séance en distanciel, avec l'application Zoom.



1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023 a été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023.

Monsieur Le Vice-Président demande de faire apparaître au procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023, point 2/*Questions des familles* : *Une personne a suggéré d'ombrer le parking avec des panneaux photo-voltaïques (subvention), comme dans la salle du Clos Neuf à Joué-les-Tours, et certains parkings de supermarchés, la phrase suivante : « Monsieur Le Directeur prend acte et prend note de la remarque pour le futur. »*

Monsieur Le Directeur prend acte de la remarque de Monsieur BOISSAYE et indique que les corrections seront apportées au procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023.

Aucune autre remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Le Vice-Président rapporte que « depuis le dernier CVS du 17 octobre 2023, nous avons pu réunir les familles une fois : le 23 novembre, dans un lieu très particulier : l'espace multi-culturel avec l'autorisation de M. le Directeur – car la salle polyvalente était inaccessible toute la semaine (objets de décoration de Noël). Mme Dubois, représentant les habitants, Mmes Roiland et Lointier-Gold étaient excusées, et Mme Roy – personne-ressource représentant la Résidence – était en formation à l'extérieur. Je devais donc la remplacer pour indiquer à la fin de la réunion aux responsables concernés, sans attendre le CVS, les questions spécifiques individuelles. »

Monsieur Le Vice-Président informe que « Trois familles étaient présentes – dont une personne déjà venue – et toutes avaient leur proche en unité d'étage, ce qui a modifié le contenu des questions, en particulier personnelles, qui habituellement concernent en majorité les Unités Protégées. »

« Le petit nombre peut s'expliquer par le court délai après la convocation, car nous n'avons su la date du CVS que très récemment. »

Monsieur Le Vice-Président ajoute que « Nous avons pu donner – comme d'habitude – des informations générales sur la Résidence, son fonctionnement, son personnel, ses valeurs, ses projets, et ses avantages comparés à la majorité des autres EHPAD français, mais également sur l'actualité (vaccinations, les ampoules LED, l'arrivée d'une Gouvernante et de deux Psychologues...), et remis à certaines quelques documents (livret d'accueil, fiche d'évènement indésirable) et, comme il y avait un conjoint, j'ai rappelé les avantages fiscaux (sans citer les chiffres, variables d'une année sur l'autre) spécifiques aux EHPAD, et qui seront mentionnés dans la prochaine édition du livret d'accueil... »

« Les participants ont exprimé leur satisfaction globale, apprécié les informations données immédiatement par les infirmières en cas de problème de santé (chute...), et affirmé leur confiance en notre personnel, admiratifs devant leur engagement et leur travail, ainsi qu'un « bravo pour les lève-personnes » qui leur sont une aide précieuse. »

Voici les questions posées d'ordre général :

- 1- Si le rôle du Référent Institutionnel est mieux connu, ainsi que son identité (j'ai redonné les prénoms à leur demande), ce n'est pas le cas du PAP que j'ai donc dû expliquer.

Monsieur le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale le dispositif de Référent Institutionnel au sein de la Résidence DEBROU et rappelle la mise en ligne sur le site internet www.debrou.fr de deux vidéos tournées au sein de l'établissement. Monsieur Le Directeur informe que la liste des référents institutionnels est actualisée en tant que de besoin, présentée lors de chaque Conseil de la Vie Sociale et affichée au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Directeur rappelle que dans le cadre de nos engagements pour assurer un accompagnement de qualité et personnalisé aux habitants de la Résidence DEBROU, chaque année, l'évaluation professionnelle des agents est une phase importante. Pour l'année 2024 et suivantes, l'accent sera mis sur les projets d'accompagnement personnalisé réalisés par les référents institutionnels. Chaque

agent devra produire les Projets d'Accompagnement Personnalisé des habitants dont il est référent.

Par ailleurs, Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale qu'à chaque nouvelle admission au sein de la Résidence DEBROU, il est remis dans le logement de l'habitant un carton d'information à l'attention de l'habitant et un carton d'information à l'attention de la famille précisant pour chacun l'identité du référent institutionnel.

- 2- À nouveau, mention des effets qui disparaissent (vêtements, chaussures, dentier...). À ce sujet, j'ai indiqué la procédure à suivre concernant les cadeaux qui peuvent être apportés – bientôt Noël ! – et qui ne sont pas marqués. Et les aides auditives, qui se ressemblent beaucoup : une personne les amène à son proche à chaque visite !

Monsieur Le Directeur rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2023, le marquage du linge est à la charge de l'établissement, aussi, il rappelle le mode opératoire à appliquer concernant les cadeaux qui peuvent être apportés aux habitants : tout nouveau vêtement, objet, doit être inventorisé, d'où l'importance de le signaler aux équipes soignantes.

Le Docteur SCHMITT indique la possibilité, sur prescription médicale, de faire graver les aides auditives.

- 3- À nouveau question sur la fréquence des changes.

Madame GIRAULT informe que la toilette de l'habitant est réalisée quotidiennement, toujours sur la base d'une toilette évaluative. La toilette fait partie d'un soin délégué qui est validé dans le dossier de soins.

Madame GIRAULT informe que la douche est réalisée une fois par semaine.

Madame GIRAULT confirme que jamais il n'est refusé un change pour tout habitant ; les habitants sont changés en tant que de besoin et selon un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

Monsieur Le Directeur complète les propos de Madame GIRAULT en soulignant que la toilette et la douche de tout habitant sont un axe fort – un dû - du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

Monsieur Le Directeur invite tout habitant, toute famille rencontrant la moindre difficulté à se rapprocher des cadres de santé.

- 4- Et enfin mention de la souffrance de la séparation, souvent bilatérale. J'ai indiqué la possibilité d'en parler à nos psychologues : il paraît utile de rappeler que leur rôle ne se limite pas aux habitants...

Monsieur Le Directeur remercie vivement les membres du Conseil de la Vie Sociale de ce véritable accompagnement des familles et proches des habitants de la Résidence DEBROU et leur apporte tout son soutien pour faire perdurer ces temps d'échanges.

Monsieur Le Vice-Président ajoute que « lors de la réunion d'information/formation du 26 octobre avec la psychologue, de très nombreuses questions ont été posées, ce qui confirme le grand intérêt de ces réunions, que, je crois, la Résidence Debrou est la seule à organiser. De même pour le maintien de nos réunions des familles : celles-ci nous ont remercié

chaleureusement pour ces échanges, même si toutes ont exprimé la satisfaction d'être très bien informées par les notes reçues par internet. »

3- LE RÉFÉRENT INSTITUTIONNEL AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU

- Liste des Référents Institutionnels réactualisée en date du 24 novembre 2023

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Comme évoqué précédemment, Monsieur Le Directeur informe que la liste des référents institutionnels est actualisée en tant que de besoin, présentée lors de chaque Conseil de la Vie Sociale et affichée au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Vice-Président demande si la famille peut directement prendre contact avec le référent institutionnel ?

Oui, Monsieur Le Directeur indique à Monsieur Le Vice-Président ainsi qu'aux familles de privilégier les temps de travail sur les après-midis pour contacter le référent institutionnel.

4- PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉS

- Tableau de suivi des habitants disposant d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le tableau de suivi des habitants disposant d'un projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

Monsieur Le Directeur informe que ce point sera présenté à chaque Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Vice-Président s'interroge sur la fréquence de la mise à jour du Projet d'Accompagnement Personnalisé ?

Monsieur Le Directeur indique que le Projet d'Accompagnement Personnalisé est mis à jour en tant que de besoin, sinon une fois par an.

5- AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES ET PROJETS DES SERVICES ANIMATION – RESTAURATION/DIÉTÉTIQUE – PSYCHOLOGIE – ERGOTHÉRAPIE

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur LHOMME, Responsable du service Restauration, pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service restauration-diététique.

Monsieur LHOMME informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que dans le cadre de la semaine du goût qui s'est déroulée en octobre dernier, les habitants de la Résidence DEBROU ont pu apprécier des plats et des desserts typiquement italiens tels que des Lasagnes à la Bolognaise, du Risotto, de la Pizza ou encore un Tiramisu.

Monsieur LHOMME informe également les membres du Conseil de la Vie Sociale de la participation de la Résidence DEBROU à la semaine de sensibilisation à la dénutrition, courant novembre 2023.

Cette semaine a pour objectif de sensibiliser les habitants et les professionnels en les informant sur les gestes simples qui permettent de prévenir la dénutrition et en leur expliquant comment la dépister et la prendre en charge.

Monsieur LHOMME informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de la stricte application de la loi *EGALIM* au sein de la Résidence DEBROU, à savoir, notamment :

- Information concernant les marchés de fourniture de pain biologique, de viande fraîche labellisée et de fruits et légumes frais,
- Réduction du gaspillage alimentaire et tri des biodéchets en vue de leur valorisation,
- Suppression du plastique à usage unique,
- Inscription de l'origine des denrées alimentaires sur les menus.

Monsieur LHOMME informe également les membres du Conseil de la Vie Sociale que la Commission des Menus s'est tenu le 1^{er} décembre dernier. Monsieur LHOMME rappelle que l'ensemble des habitants ainsi que leurs familles et proches sont conviés à y participer notamment pour y exprimer leurs avis et préférences alimentaires dans le cadre de l'élaboration des menus.

Monsieur LHOMME ajoute qu'une séance de dégustation est systématiquement proposée à tous les habitants lors de chaque commission des menus.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame CADIEU pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service vie sociale – animation.

Madame CADIEU, animatrice au sein des unités de vie « Les Lys » - A1, « Les Œillets » A2, « Les Iris » - B1 et « Les Dahlias » - B2 se présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale et rappelle les principales dates festives à retenir en cette fin d'année 2023.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame BUIRE pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service de psychologie.

Madame BUIRE rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que le service de psychologie est organisé de la manière suivante :

- **Madame FENECH Pauline**, Psychologue des Unités Protégées A0-Les Bleuets et B0-Les Amaryllis ainsi que des PASA,
- **Madame POUSSIGUE Anne**, Psychologue au sein des unités de vie A1-Les Lys et A2-Les Œillets,
- **Madame BUIRE Océane**, Psychologue au sein des unités de vie B1-Les Iris et B2-Les Dahlias.

Madame BUIRE rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale les quatre principaux axes de travail des psychologues de la Résidence DEBROU :

- 1) Axe de travail N°1 : Les Habitants de la Résidence DEBROU.
- 2) Axe de travail N°2 : Les Familles et les Proches.
- 3) Axe de travail N°3 : Les Professionnels de la Résidence DEBROU.
- 4) Axe de travail N°4 : La Résidence DEBROU.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame JARNOUX pour présenter aux membres

du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service Ergothérapie.

Dans le cadre de la continuité de l'Amélioration de la Qualité de Vie des Habitants, des Familles et du Personnel, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'elle intervient au sein de toutes les unités de vie selon un planning défini afin de proposer des actions de prévention des risques de chutes, des actions de prévention des escarres, des actions de réadaptation de la mobilité et des transferts etc. ...

Madame JARNOUX travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et en étroite collaboration avec les infirmiers et aides-soignants qui la sollicite notamment quant aux Projets d'Accompagnement Personnalisés des Habitants.

Aussi, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'elle participe, en lien avec SIEL BLEU, aux activités de gymnastique douce organisées tous les lundis après-midi au sein de l'espace Vie Sociale et Animation. Pas moins de trente habitants participent à ces ateliers.

Monsieur Le Vice-Président et les membres du Conseil de la Vie Sociale remercient les personnels paramédicaux pour leur professionnalisme et pour la présentation de leurs axes de travail prioritaires.

6- BILAN DE LA CAMPAGNE DE LA VACCINATION ANTIGRIPPALE 2023 ET SITUATION SANITAIRE

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que, comme chaque année, la Résidence DEBROU organise la vaccination antigrippale des habitants et des personnels volontaires.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole au Docteur SCHMITT.

Le Docteur SHMITT informe que pour ce qui concerne la vaccination antigrippale des habitants, neuf refus ont été prononcés.

Au total, 95% des habitants de la Résidence DEBROU ont bénéficié de la vaccination antigrippale.

Pour ce qui concerne la vaccination antigrippale du personnel, 40 agents volontaires ont été vaccinés au sein de la Résidence DEBROU par l'équipe infirmière.

Concernant la vaccination Covid-19, le Docteur SCHMITT indique que 100% des habitants volontaires à la vaccination contre la COVID-19 sont à jour de leurs rappels de vaccin.

Monsieur Le Directeur rappelle les mesures de prévention déjà appliquées au sein de l'établissement :

- Port obligatoire du masque chirurgical ;
- Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque habitant ;
- Respect d'une distance de sécurité entre toutes les personnes ;
- Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
- Aération régulière des locaux ;

- Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
- Hygiène stricte des locaux et des WC ;
- Pour les habitants faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

Monsieur Le Vice-Président considère la chance d'être Habitant au sein de la Résidence DEBROU, notamment de part le fait de la présence d'une équipe médicale du lundi au vendredi mais également d'une équipe de psychologues.

7- DÉCISION MODIFICATIVE EPRD 2023 N°1

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale la Décision Modificative EPRD 2023 N°1.

Monsieur Le Directeur informe que le Comité Social d'Établissement, lors de sa séance du lundi 11 décembre 2023 a approuvé à l'unanimité la Décision Modificative EPRD 2023 N°1.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur la Décision Modificative EPRD 2023 N°1 présentée.

Avis n° 2023-020 : Décision Modificative EPRD 2023 N°1

Il est procédé au vote de l'avis n° 2023 - 020.

En l'absence de remarque, à l'unanimité, les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de la Décision Modificative EPRD 2023 N°1.

8- PARTENARIAT ENTRE LA RÉSIDENCE DEBROU ET LE CCAS DE LA VILLE DE JOUÉ-LÈS-TOURS

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Comme évoqué lors de précédents Conseils de la Vie Sociale, Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que l'objectif pour la Résidence DEBROU est de s'ouvrir vers l'extérieur et principalement vers la Ville de Joué-Lès-Tours : la Résidence DEBROU se transforme en « tiers-lieu », notamment :

- En proposant des séances d'activités physiques adaptées aux aidants/aidés à domicile ;
- En offrant des séances de prévention et d'information au grand public également à l'attention des aidants à domicile ;
- En proposant un lien renforcé notamment avec les Résidences autonomie de la Ville de Joué-Lès-Tours.

Monsieur Le Directeur indique aux membres du Conseil de la Vie Sociale qu'un rendez-vous avec la Directrice du CCAS de la Ville de Joué-Lès-Tours sera programmé début d'année 2024 afin de pouvoir réfléchir à l'élaboration d'une convention de partenariat entre la Ville de Joué-Lès-Tours et la Résidence DEBROU sur les points évoqués ci-dessus.

9- DONS 2023 À L'ATTENTION DE LA RÉSIDENCE DEBROU

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe des dons réalisés en faveur de la Résidence DEBROU.

Il rappelle le mode opératoire à respecter pour les dons : l'établissement n'accepte que les dons utiles dans l'immédiat aux habitants. Monsieur Le Directeur rappelle qu'un tarif de gardiennage de meuble a été instauré au sein du Contrat de Séjour.

10- 2024 : ADHÉSION DE LA RÉSIDENCE DEBROU AU FUTUR GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE OU MÉDICO-SOCIALE (GCSMS) D'INDRE-ET-LOIRE

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur sollicite les membres du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU afin de proposer l'adhésion de la Résidence DEBROU au futur Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS) d'Indre-et-Loire en 2024.

L'intérêt d'adhérer à un tel groupement est la mise en commun, le partage des fonctions supports (un équipement, des ressources, des compétences etc. ...).

Monsieur Le Directeur informe que le Comité Social d'Établissement, lors de sa séance du 11 décembre 2023 a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la Résidence DEBROU au futur Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS) d'Indre-et-Loire en 2024.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion, en 2024, de la Résidence DEBROU au futur Groupement de Coopération sociale ou médico-sociale (GCSMS) d'Indre-et-Loire.

Avis n° 2023-021 : Adhésion de la Résidence DEBROU au futur Groupement de Coopération sociale ou médico-sociale (GCSMS) d'Indre-et-Loire en 2024.

Il est procédé au vote de l'avis n° 2023 - 021.

En l'absence de remarque, à l'unanimité, les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de l'adhésion de la Résidence DEBROU au futur Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS) d'Indre-et-Loire en 2024.

11- DIRECTION PAR INTÉRIM DE MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'EHPAD NOTRE-DAME DES EAUX À LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE ET DE L'EHPAD JEANNE RUZÉ À SEMBLANÇAY, À COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'à compter du 1er janvier 2024, il assurera la direction par intérim de l'EHPAD Notre-Dame des Eaux à la Membrolle sur Choisille et de l'EHPAD Jeanne Ruzé à Semblançay.

Monsieur Le Vice-Président lui souhaite bon courage devant ce surcroît de travail et de responsabilités.

12- PRÉSENTATION DES MENUS DE FÊTES

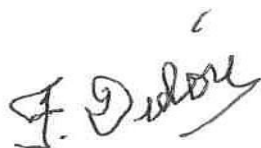
Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les menus de fêtes de fin d'année.

- ❖ Repas festif du mercredi 13 décembre 2023
- ❖ Repas du réveillon de Noël le dimanche 24 décembre 2023
- ❖ Repas de Noël le lundi 25 décembre 2023
- ❖ Repas du réveillon du Jour de l'An le dimanche 31 décembre 2023
- ❖ Repas du Jour de l'An le lundi 01 janvier 2024

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, Monsieur Le Vice-Président et Monsieur Le Directeur remercient les membres du Conseil de la Vie Sociale présents ainsi que les habitants, les familles et proches y ayant assisté, et clôturent la séance à 16H35.

La Présidente
du Conseil de la Vie Sociale



F. DUBOIS

Le Vice-Président
du Conseil de la Vie Sociale



D. BOISSAYE

Fait à Joué-lès-Tours le 12 décembre 2023